

# Doux printemps quand reviendras-tu?

**Étrange! Je m'apprêtais à écrire sur le printemps ce matin. J'ouvre les rideaux, c'est un chaos hivernal. On repassera pour mes idées printanières. Pas pour tout de suite le soleil, le temps des sucres, la fonte de la neige, le rendez-vous sur la forêt privée.**

Oups! Je l'ai dit. Le fameux «rendez-vous» maintes fois reporté devrait avoir lieu au printemps. Vers la fin mai peut-être. Nous serons fixés sur la place qu'occupera la forêt privée dans le nouveau régime forestier. Nous connaissons la stratégie pour lui permettre de développer son plein potentiel.

Un peu tard dites-vous? Peut-être, mais pas trop tard. Nous pourrions utiliser l'année qui vient pour nous préparer : nous aurons jusqu'en 2013 pour nous arrimer au reste du secteur forestier. C'est louable, mais il faudra des propositions et non seulement cosmétiques.

## Un calendrier chargé!

Nous avons deux années de travaux derrière nous, mais aussi une pause de 6 mois. Il fallait repartir la machine et c'est chose faite. Le calendrier jusqu'en mai en sera tout un. Les consensus sont loin d'être établis. Il faudra se rencontrer, discuter, négocier, se rencontrer de nouveau puis s'entendre.

Heureusement, pendant cette pause

de 6 mois, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) n'a pas chômé. Il dépose à notre intention une panoplie de propositions dont il faudra débattre, mais surtout, auxquelles il faudra s'arrimer. Je dirais que le menu est choisi, la table est mise, il ne reste qu'à s'entendre sur le choix de l'entrée et du dessert. Pas mal!

Malgré le travail du MRNF, les partenaires devront être efficaces si nous voulons aboutir, en mai, avec un rendez-vous couronné de succès. Le MRNF devra faire preuve de beaucoup de leadership et trancher dans certains dossiers. Le choix d'un cadre de travail très serré obligera nécessairement le MRNF à prendre quelques décisions impopulaires pour pouvoir conclure.

## L'enjeu de base? L'efficacité!

La forêt privée est particulière. C'est un petit territoire où oeuvrent beaucoup de partenaires dans un environnement populaire. Pour que la forêt privée con-

tribue à son plein potentiel, chaque partenaire doit y trouver son compte. Et une fois chacun à sa place, nous devons être efficaces collectivement.

Voilà le véritable défi que doit relever le nouveau régime. Donner les outils permettant l'efficacité. La forêt privée fait déjà bien, elle doit faire mieux. Je ne peux pas me substituer à nos partenaires. Pour les groupements forestiers, je peux l'affirmer sans l'ombre d'un doute, l'enjeu du prochain régime sera de pouvoir être encore plus efficace!

Les groupements forestiers veulent redonner le maximum aux propriétaires regroupés. Ils veulent être efficaces et exigent un système qui le leur permet. Ils veulent la reconnaissance de ce qu'ils sont et de ce qu'ils apportent. Ils veulent de la latitude pour leurs professionnels. Ils veulent un régime qui encourage les propriétaires qui croient vraiment en la sylviculture.

Voilà ce qu'ils veulent! Et en retour? Ils offrent la même chose. De l'efficacité, des propriétaires motivés, un environnement stimulant pour des professionnels, des retombées économiques. Marché conclu?

Trois éléments seront au centre de nos discussions.

1- Implanter un système qui encourage la sylviculture et non l'administration.

2- Encourager la mise en commun des masifs forestiers pour donner un levier aux propriétaires désireux de s'engager davantage.

3- S'assurer que nos travailleurs se retrouvent dans ce régime.

Sur ce dernier point, nous serons intraitables. Nous voulons que les travailleurs forestiers soient reconnus pour la valeur de ce qu'ils effectuent et souhaitons que le rendez-vous permette enfin de les considérer comme des professionnels performants et polyvalents.

## Enfin, nous verrons...

Le «rendez-vous» sera l'occasion de sortir des sentiers battus, de faire de la forêt privée ce que nous voulons qu'elle soit. Saurons-nous équiper tout un chacun des outils dont il a besoin? Serons-nous à la remorque de la forêt publique, des forêts de proximité, des territoires fauniques, de la forêt urbaine et j'en passe ou bien serons-nous le joueur au centre du domaine forestier? Je suis un optimiste, j'ai confiance. J'ai hâte de retourner à la table de discussions, car je sais que nous y arriverons. Partenaires, au travail!



Rénaud Bernier

Président du Regroupement des sociétés d'aménagement forestier du Québec



# Les enchères ?

**Il y a quelques semaines, la ministre des Ressources naturelles et de la Faune, madame NATHALIE NORMANDEAU, annonçait la mise sur pied du Bureau de mise en marché des bois du Québec (BMMB). Ce bureau a été créé pour «mettre en place un marché libre des bois des forêts de l'État, en vue non seulement d'encourager l'innovation, l'efficacité et la compétitivité des entreprises, mais aussi de favoriser la récolte de même que la transformation optimale des ressources forestières».**

Pour ma part, j'aime bien l'idée d'enchères en forêt publique. Je crois réellement qu'il s'agit de la pièce maîtresse du nouveau régime forestier du Québec et qu'elles permettront de mettre en place une nouvelle dynamique dans le secteur forestier.

## Qu'est-ce qui va être mis en vente

Le Monde Forestier a eu la chance d'interviewer, dans sa dernière édition, le directeur général du BMMB, monsieur MARIO GIBEAULT. La Loi sur l'aménagement durable du territoire indique que 25% des bois issus de la forêt publique seront mis en marché via un mécanisme d'enchères. Ces bois seront séparés en lot d'environ 10 000 mètres cubes et répartis sur tout le territoire de manière à couvrir tous les types de conditions que nous rencontrons généralement lorsque nous récoltons. Celui qui remportera la mise aura deux ans pour réaliser les travaux de récolte.

## Qui pourra soumissionner?

En fait, à peu près n'importe qui pourra soumissionner pour obtenir un lot mis aux enchères. Il suffira de s'enregistrer au registre des enchérisseurs. Que ce soit une usine de transformation, un entrepreneur ou un groupement forestier, tous pourront tenter de mettre la main sur du bois de la forêt publique.

## Comment cela va-t-il fonctionner?

De façon simple, le processus d'enchères va se déployer en deux phases. La première consistera à réaliser un petit nombre de transactions (environ 15) de manière à tester la mécanique et s'assurer que tous les acteurs connaissent leur rôle.

Par la suite et durant les deux prochaines années, on augmentera graduellement le nombre de ventes pour mettre en marché entre 20 et 25% du bois du Québec, soit environ 5 à 6 millions de mètres cubes de bois.

## L'importance de cette phase de préparation

Le principe des enchères est plutôt simple: sécuriser l'acheteur sur le produit vendu et l'insécuriser sur sa compétition. Ainsi, il sera disposé à mettre réellement le prix maximal pour le produit que vous voulez vendre.

Deux groupes doivent apprendre rapidement les rouages de la vente de bois aux enchères. D'une part, les fonctionnaires du BMMB. Ces derniers ont œuvré dans un contexte normatif depuis plusieurs années. Leur travail consistait essentiellement à encadrer les activités des bénéficiaires de contrats d'aménagement et d'approvisionnement forestier de manière à éviter les abus. Maintenant, ils doivent faire une transition vers le rôle de «vendeurs» de bois et procéder à un virage vers le service à la clientèle. D'autre part, les acheteurs devront apprendre à composer avec un nouveau système. Il y a bien sûr les usines de transformation de bois qui seront sur les rangs. Il y aura aussi d'autres joueurs que nous ne connaissons pas encore. Chacun se posera des questions, par exemple: Est-ce que les bois seront vraiment de la qualité annoncée? Est-ce que les contraintes d'opérations m'empêcheront de faire un profit? Je pourrais en ajouter plusieurs autres. Il demeure un fait toutefois, plus il y aura d'incertitude dans le système, plus l'acheteur se gardera une marge de manœuvre qui fera diminuer

son prix d'autant. C'est pourquoi cette phase de rodage est si importante, et ma foi, peut-être un peu courte.

## Pour les groupements forestiers?

Il existe des pièges à éviter avec les enchères, mais aussi des opportunités. D'une part, la mise en place d'enchères révélera un prix de marché qui servira de base de négociation. Actuellement, seul le bois de la forêt privée permet de révéler un tel prix. Savoir ce qu'un acheteur désire réellement payer pour une partie importante de son bois peut nous aider lorsque nous négocions.

D'autre part, pour pouvoir évaluer, récolter et utiliser un lot de bois, l'acheteur doit posséder une expertise fort diversifiée qui correspond à celle des groupements forestiers. Nos organisations pourront certes contracter des mandats de récolte, mais elles pourront faire beaucoup plus en soumissionnant sur des lots.

Avec l'expertise développée au fil des 35 dernières années, nous sommes en mesure de réaliser les travaux efficacement, diriger les bois vers l'endroit le plus profitable et surtout, développer de nouveaux marchés. Il existe là une opportunité que plusieurs auront intérêt à explorer!



Marc Beaudoin

Directeur général du Regroupement des sociétés d'aménagement forestier du Québec

